

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix Travail Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

COMMUNE DE KEKEM



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

UPPER-NKAM DIVISION

KEKEM COUNCIL

DECISION N° 15/D/F/F.33/CKKEM/MO/2023 du 29 Décembre 2023

PORANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N° 03/DC/CKKEM/CIPM-AG/2023 POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE DE TYPE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE KEKEM, DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.

MAITRE D'OUVRAGE ET AUTORITE CONTRACTANTE : Maire de la Commune de Kékem
FINANCEMENT : BUDGET FEICOM/COMMUNE DE KEKEM, EXERCICE 2023.

Le Maire de la Commune de Kékem, Autorité Contractante,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 08 Août 2013 ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 003/CAB/PM du 31 Janvier 2011 portant sur les modalités de changements des conditions économiques des marchés publics ;

Vu la Circulaire N° 0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2023;

Vu la décision n° 00446/D/MINMAP/SG/DAJ du 20 Juillet 2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu le Dossier de Demande de Cotation N° 03/DC/CKKEM/CIPM-AG/2023 relatif à L'ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE DE TYPE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE KEKEM, dans le Département du Haut-Nkam.

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée par lettre n° 3/L/C-KKEM/CIPM/2023 du 22 Décembre 2023.

DECIDE

Article 1^{er} : La Lettre-commande, objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après désigné :

N° LOT	DENOMINATION	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC (En FCFA)	DELAI D'EXECUTION
01	ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE DE TYPE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE KEKEM dans le Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest.	STE LE FLEURON SARL, BP : 7708 Yaoundé, TEL :(237) 696 97 19 33 / 666 96 88 73.	34 490 000	Deux (02) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP/UEST ;
- PREFET/HT-NKAM ;
- DDMINDDVEL/ HT-NKAM ;
- FEICOM/ OUEST;
- DDMINMAP/HT-NKAM ;
- DDMINEPAT/HAUT-NKAM ;
- PRESIDENT CIPM/CKKEM ;
- INTERESSES ;
- AFFICHAGE/ARCHIVES.

